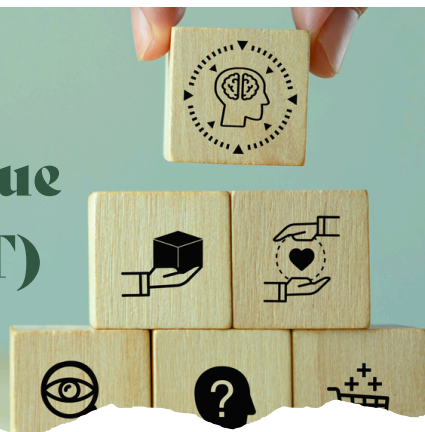




Stratégie Scientifique Territorialisée (SST)



DANS QUEL(S) CADRE(S)?

Contrairement aux Parcs nationaux où une stratégie scientifique doit être élaborée, un Parc naturel régional n'a pas cette obligation. Nous sommes, à l'heure actuelle, le seul Parc naturel régional en France à être doté d'une stratégie scientifique. C'est un véritable défi, relevant de l'expérimentation et de l'innovation, que le CSEP et le Syndicat Mixte du Parc ont relevé. Créant ainsi de véritables passerelles de réflexion et de travail communs entre notre Parc (élus, techniciens, territoire) et les acteurs scientifiques (du CSEP et au-delà).

Pour satisfaire l'ambition « d'inventer une autre vie ici », le Parc doit se positionner en territoire d'expérimentation où les scientifiques ont aussi un rôle majeur à jouer dans la co-conception, le suivi et l'analyse des initiatives répondant aux enjeux de la transition.



FOCUS

LES 14 FICHES THÉMATIQUES

- Biodiversité et contribution de la Nature aux populations,
- Enjeux de conservation,
- Milieux ouverts,
- Forêts et boisements,
- Eau,
- Énergie(s),
- Sols,
- Agriculture,
- Paysage,
- Aménagement du territoire,
- Risques naturels,
- Culture et patrimoines – Archéologie, histoire et préhistoire,
- Tourisme et activités de pleine nature,
- Éducatifs et partages des savoirs.

EN QUOI ÇA CONSISTE?

Rien n'existait, il fallait tout inventer : une véritable aventure humaine et scientifique.

Un groupe de travail interdisciplinaire de réflexion et de production, dédié à la SST, a été mis en place au sein du CSEP. Ces membres ont posé les bases, rédigé le document et l'ont partagé, débattu et amendé avec l'équipe technique du Syndicat Mixte du Parc et les élus.

Ce travail nécessitant patience, écoute, confiance, motivation... a permis d'aboutir à un document scientifique s'articulant autour de 14 fiches thématiques.

L'objectif global de la SST est de faire la synthèse des grands questionnements scientifiques qui semblent nécessaires au Parc pour satisfaire ses ambitions territoriales en matière d'enjeux socio-environnementaux et de transitions. Elle doit, à terme, permettre :

- de mobiliser les acquis de la recherche pour l'action territoriale ;
- d'orienter les recherches, les prioriser et les cadrer en fonction des enjeux du territoire ;
- de transcrire les orientations de la charte en questionnements scientifiques.

La SST doit aider à innover et à démontrer que la notion de développement durable n'est pas une simple figure de rhétorique mais bien un objectif, voire le seul véritable objectif, que doit se donner un Parc naturel régional.

S'investir sur ces questionnements prioritaires devrait permettre de s'engager davantage dans la promotion d'une science de la durabilité, orientée vers des solutions transformatives.